



SNUipp-FSU 67  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Fax : 03 90 22 13 16  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page facebook : [www.facebook.com/basrhin.snuippfsu](http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu)



## Déclaration de la FSU au CSE du 24 août 2012

La question des recrutements, qui pour la FSU ne se dissocie pas des politiques éducatives à conduire, est un sujet majeur. La loi d'orientation et de programmation devra établir un plan de recrutements sur plusieurs années afin de permettre de répondre aux besoins. Mais nous savons que paradoxalement, il ne sera pas forcément facile de trouver les candidats pour pourvoir tous ces postes. C'est pourquoi la FSU propose depuis longtemps de mettre en place un système de pré-recrutements d'étudiant-es se destinant aux métiers de l'éducation.

En proposant d'implanter des emplois sous forme de contrats d'avenir à Education nationale, le gouvernement reconnaît ainsi la réalité de la crise de recrutement et la nécessité d'élargir le vivier. Ce dispositif, tel qu'il est présenté aujourd'hui, est un système d'aide sociale qui peut contribuer à soutenir les étudiants et à démocratiser l'accès aux métiers de l'éducation. Il est en ce sens intéressant même s'il ne constitue pas un véritable système de pré-recrutement. Notre proposition de pré-recrutements impliquait de mettre en place des contrats de droit public et non de droit privé, un statut d'élève professeur garantissant par exemple des droits à retraite et des conditions d'encadrement et de formation pour réussir le master et le concours.

Dans la situation actuelle, la FSU souhaite que le dispositif proposé attire des étudiants vers nos métiers de l'enseignement et notamment dans des disciplines déficitaires.

Pour cela, la FSU a des exigences et soulève quelques questions.

Pour la FSU, le recrutement et le pilotage du dispositif contrat d'avenir professeur doivent être assurés par les rectorats et elle ne veut donc pas d'un recrutement par le chef d'établissement dans le souci de répondre à une égalité de traitement des étudiants et de leur formation. Elle demande que ces emplois ne soient pas utilisés sur des missions en responsabilité ni comme des moyens d'enseignement ou de remplacement (ce qui pourrait être tentant en période de crise...). Il faut assurer un lien étroit entre l'université, le lieu de formation et l'école ou l'établissement d'affectation de l'étudiant.

En l'état ce dispositif n'est pas satisfaisant car il n'est pas piloté par la formation. C'est pourquoi la FSU demande des garanties : accompagnement sur le terrain, obligation de formation, stages obligatoires, modules de formation obligatoires en plus du cursus universitaire classique notamment pour assurer un aller retour, une analyse entre travail de terrain et réflexion théorique...

Elle demande au Ministre de l'Education de répondre aux questions qui se posent : Comment se fera le recrutement ? Sur quels critères ? Que se passe-t-il pour les étudiants en cas de redoublement ? Quel tutorat pour ces étudiants ? Quelles garanties concernant leur rémunération ? Quel co-pilotage université/employeur ? Quel type d'activité demandé ? Quels horaires ? Comment sera assurée la liaison avec l'université pour que les étudiants concernés ne soient pas mis en danger dans leurs études ?

La FSU demande au Ministre, l'ouverture de négociation immédiate sur ce sujet. Il s'agit de discuter dès à présent avec les organisations syndicales afin d'offrir les meilleures conditions à ces étudiants pour poursuivre et réussir leurs études tout en découvrant les métiers de l'enseignement.

En aucun cas le dispositif étudié aujourd'hui ne doit créer une filière spécifique d'entrée dans le métier uniquement sur critères sociaux. Les exigences pour ces étudiants doivent être identiques aux autres.

Si le gouvernement veut, en tant que mesure d'urgence, dans un contexte de crise économique où la situation de l'emploi, et particulièrement celle des jeunes, est dramatique (et qui a d'ailleurs fait l'objet de débats lors de la conférence sociale de juillet), limiter dans un premier temps le dispositif aux étudiants les plus démunis, la FSU n'y est pas hostile. Mais cela

ne doit pas exclure une réflexion, qui d'ailleurs fait l'objet de travaux dans le cadre de la consultation pour la refondation de l'Ecole, et la mise en place d'un plan plus large de pré-recrutements pour la grande partie des étudiants qui se destinent tôt au métier d'enseignant.

Enfin, la FSU saisit l'occasion de ce CSE pour réitérer sa demande auprès du Ministre de l'Education de banaliser du temps pour les personnels dans le courant du mois de septembre afin qu'ils puissent aussi donner leur avis dans le cadre de la consultation pour la refondation de l'Ecole.